



Pourquoi la femme doit-elle rattraper le jeûne, mais pas la prière ? - Serais-tu une Ḥarûriyyah ? lui dit 'Â'ishah. Non, répondit la femme, je ne suis pas une Ḥarûriyyah, je pose juste la question. - Quand cela nous arrivait, dit 'Â'ishah, nous avons ordre de rattraper le jeûne, pas la prière.

Mu'âdhah (qu'Allah l'agrée) relate : « Une femme demanda à 'Â'ishah (qu'Allah l'agrée) : « Pourquoi la femme doit-elle rattraper le jeûne, mais pas la prière ? - Serais-tu une Ḥarûriyyah ? lui dit 'Â'ishah. Non, répondit la femme, je ne suis pas une Ḥarûriyyah, je pose juste la question. - Quand cela nous arrivait, dit 'Â'ishah, nous avons ordre de rattraper le jeûne, pas la prière. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Une femme appelée Mu'âdhah interrogea 'Â'ishah (qu'Allah les agrées) sur la raison pour laquelle le Législateur a ordonné à la femme qui a ses menstrues de rattraper les jours de jeûne manqués mais pas les prières manquées, alors que ces deux pratiques sont obligatoires, la prière étant même plus importante que le jeûne. Cet avis, de ne pas faire de différence [entre les deux adorations] manquées et d'obliger la femme à les rattraper était celui des kharijites, dont le courant repose sur la difficulté et la dureté. C'est pourquoi 'Â'ishah (qu'Allah l'agrée) lui demanda : serais-tu une Ḥarûriyyah ? As-tu la même croyance qu'eux et fais-tu preuve de dureté comme ils le font ? La femme dit : je ne suis pas du tout Ḥarûriyyah, je pose juste une question pour apprendre et comprendre. 'Â'ishah répondit : nous aussi, nous avons nos règles à l'époque du Prophète (sur lui la paix et le salut), et nous délaissions le jeûne et la prière, or, il nous ordonnait de rattraper le jeûne mais pas la prière. Si rattraper les prières était obligatoire, il ne se serait pas tu à ce sujet. C'est comme si elle disait : pour faire preuve de sagesse et de droiture, il est suffisant de suivre les ordres du Législateur et de s'arrêter aux limites qu'il a tracées.

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY

